

## CONTACTS ET INFOS UTILES

**Lieu et date du Bal du Mois :**

**Association hôte :**

**Technicien de la salle :**

**Contact animation atelier :**

**Contact groupe 1<sup>re</sup> partie :**

**Contact groupe 2<sup>e</sup> partie :**

### Collectif Bal du Mois

- Jean-MarieThoyer 0466458796 jean-marie.thoyer@educagri.fr
- JurgenWinter 0466452305 jurgenwinter@laposte.net
- MarcLemonnier 0466452510 marc.pro@marclemo.com
- MarianneEvezard 0466657 575 adsc.trad@wanadoo.fr
- ThierryVigroux 0466452980 tetras-lyre@orange.fr
- Sonorisateursducollectif : Marc, Jean -Marie, Thierry
- Listedediffusionducollectif : orgabdm@marclemo.com
- Listepourannoncerlesbalsdumois : dansetradlozere@marclemo.com
- Intranetducollectif : <http://www.marclemo.com/dansetradlozere/orgabdm/>  
Nometmotdepasse:taperorgabdmpourles2.
- SitewebduBalduMois : <http://dansetradlozere.net/>

### Divers

- SACEM 0471047020 delegue.lepuy@sacem.fr  
3rueAntoineMartin, BP146, 43000LePuy



Collectif  
BAL DU MOIS

# Guide du Maître de Bal



Versiondu13/12/2006



## RÔLE DU COLLECTIF

Le rôle du Collectif Bal du Mois est de s'assurer que, chaque mois, un bal respectant certaines conditions se fait quelque part en sud -Lozère. C'est donc un rôle de **programmateur**, et non pas **d'organisateur**. L'organisation des bals est entre les mains de l'association hôte. Si elle joue bien son rôle, les membres du collectif devraient n'avoir rien de particulier à faire lors des bals, hormis danser et boire des bières. Seuls le Maître de Bal et les onoristes ont un peu d'attention à porter au déroulé de la soirée. Il peut arriver cependant que l'organisateur soit une association dans laquelle peu de gens sont disponibles pour la préparation et le déroulement du bal. Les membres du collectif peuvent alors être amenés à participer aussi à l'organisation.

## CE QUE PEUT ÉVENTUELLEMENT FAIRE LE COLLECTIF

L'association hôte est censée prévoir la sono, faire l'affichage, préparer et tenir la buvette, tenir les entrées... Le collectif peut aider sur certaines de ces tâches (ou à l'extrême à l'ensemble), le rôle de l'association support étant réduit à réserver la salle en son nom (ce qui permet la gratuité de location). Un tel fonctionnement n'est absolument passable. Il épuiserait très vite les membres du collectif, apprendrait aux associations locales à recevoir quelque chose de tout cuit, et serait moins riche à tous les niveaux.

Cette aide doit avoir été au préalable dûment discutée et acceptée par les membres du Collectif, dès la phase de programmation, car ils auront à l'assumer le moment venu ! Le Maître de Bal devra à l'avance identifier les membres du collectif qui seront pré-sentés et prendront en charge les tâches en question, sinon il se retrouvera au charbon tout seul.

## FONCTIONNEMENT DU COLLECTIF

En automne et en début d'hiver, trois réunions sont programmées pour ébaucher, affiner et valider la programmation générale de l'année suivante.

Les Maîtres de Bal travaillent à leurs propres bals, en contact avec les associations hôte et le reste du collectif. La communication interne se fait essentiellement par le site Internet (liste des contacts, état d'avancement du planning) ou par courriel. Une liste de diffusion relie tous les membres du collectif. C'est là que vous pouvez poser vos questions si vous êtes perdus.

Ah, un dernier détail : tout ça est du pur bénévolat...

## Calendrier de l'avant

<b>Automne</b>	Participer aux réunions de programmation générale Contacter une première fois l'association hôte Contacter une première fois les groupes de musique Réfléchir à l'atelier (thème, animateur...) Faire passer la fiche récapitulative de tout ça au collectif
<b>J -30</b>	Second contact avec l'association hôte Idem pour les groupes de musique Si certaines tâches doivent être assurées par le Collectif lors du bal, trouver des personnes pour les assurer
<b>J -15</b>	Récupérer l'affiche auprès de Marianne à l'ADDA Transmettre les affiches à l'association hôte Ventiler le reste sur les autres membres du collectif. Vérifier quel info presse -radio a été faite par l'ADDA et l'asso Envoyer la liste des morceaux à la SACEM, de mander des devis
<b>J -10</b>	Annoncer le bal sur la liste de diffusion dans et radlozère Dernier point général avec l'association hôte. Leur communiquer le nombre de casse -croûte
<b>J -1</b>	S'assurer que la salle sera ouverte à l'heure le lendemain
<b>Jour J</b>	Voir programme ci -dessous
<b>J+...</b>	Vérifier que la SACEM est réglée Reverser le bénéfice du bal au groupe si ça n'a pas été fait avant.

## Le jour du bal

16h00	La salle est ouverte par l'association hôte
17h00	Les onoristes sur place vers 16h30 au plus tard
17h30	RV groupes, Maître de Bal association hôte à la salle
17h30	Balance groupe de seconde partie
19h00	Balance groupe de 1 <sup>ère</sup> partie
19h30	Casse -croûte disponible pour les musiciens
20h15	Ouverture de la billetterie
20h30	Atelier d'apprentissage de danses
21h30	Début du bal, avec une première formation musicale
22h00	Suite du bal avec une seconde formation musicale
23h30	Fin du bal

## PENDANT LE BAL

Si tout le monde a fait son boulot, le Maître de Bal n'aura pas forcément grand chose à faire durant le bal. Il aura cependant une attention générale à porter à ce qui se passera...

- Être au rendez-vous avec les groupes et l'association support
- Accueillir les groupes, voir si tout va bien
- S'assurer avec l'association que tous les postes sont pourvus.
- Tenir (approximativement) le timing de la soirée, en indiquant aux organisateurs de l'atelier et aux musiciens des deux groupes combien de temps il leur reste.
- Récupérer le bénéfice de la soirée, régler les groupes de musique
- Faire remplir les papiers administratifs (intermittents, SACEM) par les musiciens et l'association -hôte si ça n'a pas été fait avant

## L'ATELIER DE DANSE

Tous les bals commencent par un atelier de danse d'une heure. L'objectif peut être de découvrir une ou plusieurs nouvelles danses, d'approfondir des danses déjà vues mais pas encore maîtrisées, ou de familiariser des nouveaux participants aux danses de base que presque tout le monde connaît déjà.

En principe, il est souhaitable que l'animation de l'atelier de danse soit prise en charge par l'un des deux groupes de la soirée. Il faudra alors voir avec eux quel peut être le thème de l'atelier, en fonction de ce qu'ils connaissent, du niveau des participants ordinaires des bals du mois (c'en sont jusqu'à ce jour pas des danseurs pointus), etc...

Tous les groupes n'ont pas l'envie et la capacité d'animer un atelier. Il faudra alors trouver une autre idée, chercher un animateur extérieur.

D'une manière générale, il sera intéressant que le thème de l'atelier soit en rapport avec le répertoire de bal proposé par l'un des deux groupes (mais ce n'est pas une obligation absolue). Il sera aussi sympathique que l'atelier puisse se dérouler sur de la musique jouée par des gens plutôt qu'un enregistrement (mais ce n'est pas non plus obligatoire), à voir donc avec le groupe qu'il anime, ou l'autre groupe...

Enfin, il peut être possible de ne pas faire d'atelier si les circonstances l'exigent, ou si les groupes de la soirée ont des gros répertoires... A voir en collectif !

# Quelques infos pratiques pour le bal

## PREMIER CONTACT AVEC L'ASSOCIATION HÔTE

Dès l'automne, une fois qu'un premier tour d'horizon des lieux et groupes possibles a été fait en réunion de collectif, vous pouvez :

- Contacter l'association hôte.
- Repérer clairement une personne qui sera votre interlocuteur unique.
- Lui transmettre le document « Accueillir un Bal du Mois en 2007 », qui précise le rôle de l'association hôte et apporte des infos pour les aider.
- S'assurer qu'ils ont bien compris et accepté leur rôle. Bien préciser le fonctionnement financier du Bal du Mois, c'est souvent un point mal compris des associations hôtes.

Faire un premier tour d'horizon de ce qu'il y aura à faire (voir leur planning), identifier ce qui va leur poser problème. Il y a là un équilibre à trouver entre persuasion (pour que l'association organisatrice prenne à sa charge un maximum de choses) et souplesse (on peut en faire une partie nous aussi, voir encadré) pour ne pas les effrayer.

- En concertation avec le collectif Bal du Mois, en fonction des demandes des autres organisateurs et des possibilités des groupes, négocier avec l'association la date du bal, les groupes qui viendront y jouer
- Vérifier auprès d'eux que la salle est déjà réservée pour la date choisie

## SECOND CONTACT AVEC L'ASSOCIATION HÔTE

A J - 30, recontacter l'association-hôte pour faire un point. L'expérience montre que même si tout a été dit avant la saison, il faut recommencer sous peine de surprises (généralement mauvaises).

- Parcourir ensemble le planning du mois à venir, dernière ligne droite avant le bal
- Vérifier que tout ce qui devait être fait a été
- Chercher des solutions aux éventuels problèmes qui pourraient se poser

## PREMIER CONTACT AVEC LES GROUPES DE MUSIQUE

Comme pour l'association hôte, dès l'automne, une fois qu'un premier tour d'horizon des lieux et groupes possibles a été fait en réunion de collectif, vous pouvez contacter les 2 groupes de musique. Pour chacun :

- Repérer clairement une personne qui sera votre interlocuteur unique.
- Lui transmettre le document « Être musicien pour le Bal du Mois en 2007 », qui précise le rôle des groupes et apporte quelques infos
- S'assurer qu'il a bien compris et accepté leur rôle. En particulier, bien préciser le fonctionnement financier du Bal du Mois, et vérifier qu'ils acceptent le principe de frais de fonctionnement
- Faire un premier tour d'horizon de leurs besoins : sont-ils amenés à leur demander un fichier technique et à leur transmettre un sonorisateur de la soirée, hébergement, autres demandes...
- Voir si le groupe peut proposer un atelier, sur quel thème
- Demander si possible une liste des morceaux joués, pour la SACEM

## SECOND CONTACT AVEC LES GROUPES DE MUSIQUE

A J - 30, recontacter les groupes de musiques pour faire un point. L'expérience montre que même si tout a été dit avant la saison, il faut recommencer sous peine de surprises (généralement mauvaises).

## À PRÉCISER AVEC LES GROUPES DE MUSIQUE

- Les informer de la manière dont va se dérouler la soirée
- Préciser les dates et lieux de RV
- Leur demander leur fichier technique s'ils n'ont pas de sonos
- Nombre de casse - croûtes à prévoir ?
- Leur demander la liste des morceaux qu'ils vont jouer (pour la SACEM)
- Leur rappeler les conditions financières

## LA SACEM

La SACEM est l'organisme qui se charge de collecter les droits d'auteurs sur les musiques jouées, puis de les redistribuer aux auteurs de ces musiques.

Si un concert se réalise sans être déclaré à la SACEM et que celle-ci en apprend l'existence, elle contacte l'association organisatrice et lui impose de payer une somme forfaitaire.

Il faut donc déclarer les bals dès que possible, au moins 15 jours avant.

A J - 30 contactez le groupe, demandez leur une liste des morceaux qui seront joués. Cette liste devra préciser le nom du groupe, la date et le lieu du concert, les noms des morceaux joués, et leur origine (nom du compositeur, ou musique traditionnelle, et c.). Dans le même temps, contactez la SACEM et demandez leur les formulaires de demande d'autorisation.

Remplissez les formulaires, sans vous prendre la tête sur ce que vous ne comprenez pas. Si le groupe vous a envoyé sa liste, elle remplace le feuillet jaune que vous n'avez pas besoin de remplir...

A J - 15, renvoyez le tout à la SACEM, en leur demandant de faire un devis et de vous le faire parvenir le plus vite possible. Avoir ce devis avant le bal est intéressant car cela permet de faire le bilan financier de la soirée le jour même, permettant de payer les musiciens dans la foulée.

## LE MESSAGE D'ANNONCE

Les membres de cette liste s'y sont inscrits volontairement, et sont donc habitués à recevoir les annonces des bals, il n'est pas nécessaire donc de mettre des fioritures. N'hésitez pas à ajouter toute information supplémentaire importante ou attirante spécifique à ce bal.

Remarque : On ne met pas de tarif dans ce mail (pour des raisons de SACEM)

## EXEMPLE DE MESSAGE (À ADAPTER)

**Adresse :** dansetradlozere@marclemo.com

**Objet :** Bal du mois samedi 30 février à Saint Falzard de Pantalon

**Corps du message :**

Vendredi 30 février 2012, à la salle des fêtes de Saint Falzard de Pantalon, il y a Bal du mois. Au programme : 20h20 : atelier l'ambada. 21h30 : Première partie avec le groupe trou lalaitou. 22h00 : deuxième partie avec le groupe Youplala.

Vous trouverez une affiche de ce bal à l'adresse ci-dessous, merci de nous aider à développer les bals en l'imprimant et l'affichant près de chez vous dès aujourd'hui

LecollectifBalduMois

Pour obtenir l'affiche : <http://www.marclemo.com/dansetradlozere/affiche/>